

KPMG S.A. **Economie Sociale et Solidaire** Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex France

+33 (0)1 55 68 22 00 Téléphone : Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18 www.kpmg.fr Site internet :

Association SOLTHIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

> Exercice clos le 31 décembre 2020 **Association SOLTHIS** 14-34 avenue Jean Jaurès - 75019 - Paris Ce rapport contient 24 pages Référence : EB-EJ-AN

KPMG S.A..



KPMG S A **Economie Sociale et Solidaire** Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex France

+33 (0)1 55 68 22 00 Téléphone: Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18 Site internet :

www.kpmg.fr

Association SOLTHIS

Siège social : 14-34 avenue Jean Jaurès - 75019 - Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association SOLTHIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Solthis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 17 juin 2021

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *II. b. Changements de méthode* » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement n°2018-06 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, la note « II. b. Changements de méthode » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement n°2018-06 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association nous avons vérifié la correcte application du règlement comptable visé ci-dessus ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 17 juin 2021

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 17 juin 2021

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 juin 2021

KPMG S.A.

Erik Boulois Associé

SOLTHIS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

SIRET : 45305867900045 NAF : 8899B

むむむむむ

Siège social

14-34 Avenue Jean Jaurès 75019 PARIS

みみかかか

COMPTES ANNUELS
Au 31/12/2020

Sommaire

Bilan et co	mpte de résultat Association		2
Annexes L	égales		4
I.	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTER	ISTIQUES DE L'EXERCICE	6
II.	REGLES ET METHODES COMPTABLES		6
a.	Règles et méthodes comptables		6
b.	Changements de méthode		7
С.	Evènements postérieurs à la clôture		8
III.	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN		9
a.	Etat des immobilisations		9
b.	Etat des amortissements		11
С.	Etat des provisions		11
d.	Etat des échéances des créances et des dettes		11
g.	Tableau de suivi des fonds associatifs		14
h.	Tableaux de suivi de fonds dédies	Erreur! Signet non de	źfini.
IV.	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPT	E DE RESULTAT	15
a.	Ventilation des subventions acquises par bailleur		15
b.	Détail des autres produits d'exploitation		15
V.	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	.	16
a.	Engagements financiers		16
b.	Rémunérations des dirigeants		16
С.	Évaluation des indemnités de fin de carrière non comptabilisées		16
d.	Honoraires des Commissaires aux Comptes		16
e.	ETP		17
f.	Situation fiscale		17
g.	Valorisation des contributions volontaires		17
h.	Valorisation des opérations liées aux projets fonctionnant en « zero ca	sh policy »	17
i.	Résultat exceptionnel		18
VI.	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES	Erreur! Signet non de	éfini.
a.	Règles et méthodes comptables	Erreur! Signet non de	źfini.
b.	Compléments d'information relatifs aux emplois	Erreur! Signet non de	éfini.
<i>c</i> .	Compléments d'information relatifs aux ressources	Erreur! Signet non de	éfini.

Bilan et compte de résultat Association

Bilan actif

SOLTHIS Etats de synthèse au 31/12/2020

		Amortissements	Net au	Netau
	Brut	Dépréciations	31/12/20	31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	30 955,96		30 955,96	37 807,94
Total I	30 955,96		30 955,96	37 807,94
ACTIF CIRCULANT Stocks				
Créances				
Autres créances	739 279,04		739 279,04	704 161,63
Divers				
Disponibilités	5 017 841,37		5 017 841,37	4 571 429,05
Charges constatées d'avance	122 804,94		122 804,94	129 877,97
Total II	5 879 925,35		5 879 925,35	5 405 468,65
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 910 881,31		5 910 881,31	5 443 276,59

Bilan passif

SOLTHIS Elats de synthèse au 31/12/2020

	Net au	Net au
	31/12/20	31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	890 733,87	798 929,87
Réserves pour projet de l'entité	890 733,87	798 929,87
Excédent ou déficit de l'exercice	151 492,60	91 804,68
Situation nette (sous-total)	1 042 226,47	890 734,55
Total I	1 042 226,47	890 734,55
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	20 000,00	
Total II	20 000,00	
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 764,77	287 845,35
Dettes fiscales et sociales	301 692,51	297 825,75
Autres dettes	1 375,41	541 971,21
Produits constatés d'avance	4 281 822,15	3 424 899,73
Total IV	4 848 654,84	4 552 542,04
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 910 881,31	5 443 276,59

Compte de résultat

SOLTHIS Etats de synthèse au 31/12/2020

SOLIHIS		Etats de synthese au 31/12/2020
	du 01/01/20	du 01/01/19
	au 31/12/20	au 31/12/19
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	40,00	50,00
Ventes de biens et de services	536 488,12	321 761,52
Ventes de prestations services	536 488,12	321 761,52
Produits de tiers financeurs	7 316 268,42	10 776 482,02
Concours publics et subventions d'exploitation	7 268 537,08	10 776 482,02
Ressources liées à la générosité du public	47 731,34	
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	39 585,48	2 736,34
Autres produits	22 571,28	114 327,75
Total I	7 914 953,30	11 215 357,63
CHARGESD'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	977,33	1 426 355,83
Autres achats et charges externes	3 183 751,95	4 510 291,95
Aides financières	1 198 601,36	1 721 482,92
Impôts, taxes et versements assimilés	85 221,00	123 774,26
Salaires et traitements	1 782 189,91	1 920 461,35
Charges sociales	1 393 641,51	1 360 179,38
Reports en fonds dédiés	20 000,00	
Autres charges	83 735,72	46 610,88
Total II	7 748 118,78	11 109 156,57
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	166 834,52	106 201,06
PRODUITS FINANCIERS		_
Autres intérêts et produits assimilées	276,61	239,26
Différences positives de change	21 900,02	8 907,54
Total III	22 176,63	9 146,80
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	21 140,96	31 184,55
Total IV	21 140,96	31 184,55
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 035,67	-22 037,75
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	167 870,19	84 163,31
,	,	,
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		20 303,36
Sur opérations en capital		8 705,46
Total V		29 008,82
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	13 518,59	4 450,45
Total VI	13 518,59	4 450,45
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-13 518,59	24 558,37
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 859,00	16 917.00
Total des produits (I + III + V)	7 937 129,93	11 253 513,25
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	7 785 637,33	11 161 708,57
		11.101.100,01
EXCEDENT OU DERCIT	151 492,60	91 804,68
	151 132,00	01 004,00

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 5 910 881.31 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 151 492.60 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

SOMMAIRE

- I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- II. REGLES ET METHODES COMPTABLES
 - Règles et méthodes comptables
 - Changements de méthode
- III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN
- IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT
- V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association Solthis est une association médicale à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Créée en 2003, l'association est reconnue d'utilité publique.

Elle œuvre au renforcement des systèmes de santé pour améliorer l'accès à des soins de qualité dans les pays à ressources limitées et/ou auprès des populations vulnérables.

L'association a été historiquement financée par la Fondation Bettencourt-Schueller depuis sa création en 2003 jusqu'en 2016. Depuis 2009, Solthis a entamé la diversification de ses sources de financement et fait ainsi appel à des bailleurs institutionnels tels que le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Initiative 5%, Unitaid, la Mairie de Paris, l'AFD...

En 2020 l'association est présente dans 6 pays d'intervention avec des équipes permanentes en Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire et Sierra Leone et est intervenue plus ponctuellement dans le cadre d'assistances techniques ou de partenariats dans les pays suivants : Madagascar, Togo, Cameroun, Tunisie, Burkina Faso.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, impactant Solthis de la manière suivante :

- Définition d'un plan de contingence par pays, afin d'organiser la continuité des missions tout en assurant la sécurité des équipes Solthis ;
- Report ou annulation de certaines activités initialement prévues dans les plans d'actions des projets / missions, impactant la réalisation du budget 2020 (taux de réalisation de 68%)
- Recours au télétravail pour l'ensemble de l'équipe salariée siège et d'une partie des équipes terrains en fonction de la situation de chaque pays.

Solthis a également en 2020 lancé plusieurs nouveaux projets (LABO2S au Niger et RUCHE en Guinée et en Côte d'Ivoire). Solthis confirme sa présence comme un acteur sur le marché de l'assistance technique, avec la réalisation en 2020 d'une dizaine de missions ponctuelles.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

a. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- image fidèle
- régularité et sincérité

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel et publié au J.O. du 30 décembre 2018 ;

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

SOLHIS

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Les constructions, installations et autres investissements faits pour le compte de nos partenaires ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan, mais sont constatés dans un compte de charge (dons d'exploitation) dans le compte de résultat ; dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DISPONIBILITES

Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Elles sont valorisées au taux de clôture.

Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice font l'objet d'une inscription aux comptes 656100 « Pertes de change Trésorerie » ou 756100 « Gains de change Trésorerie » dans le résultat d'exploitation.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les produits des subventions institutionnelles sont constatés à hauteur des charges engagées sur l'exercice. La différence entre les encaissements reçus et le montant des produits constatés est comptabilisée en subvention à recevoir.

Les périodes d'éligibilité mentionnées dans les contrats de financement institutionnels signés n'étant pas extensibles, l'association ne reconnait à l'actif du bilan que les créances effectivement contractées au regard des dépenses engagées, par mesure de prudence.

La différence entre les encaissements reçus et les dépenses effectivement engagées est comptabilisée au passif du bilan en produits constatés d'avance

b. Changements de méthode

L'application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable et entraîne une modification de la présentation des états financiers et notamment que les postes suivants ont été impactés :

- Mise en évidence d'une rubrique réserves pour projet de l'entité (anciennement classé en réserves)
- Reclassement des reports en fonds dédiés au niveau des charges d'exploitation.

c. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

a. Etat des immobilisations

	Valeur brute des	Augm	nentations
	immobilisations au début d'exercice	Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	37 808		4 498
TOTAL	37 808		4 498
TOTAL GENERAL	37 808		4 498

	Diminutions		Valeur brute	Réev. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	immob. à fin exercice	Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		11 350	30 956	
TOTAL		11 350	30 956	
TOTAL GENERAL		11 350	30 956	

SOLHIS

Au 31/12/2020, les dépôts et cautionnement sont principalement constitués des dépôts de garantie pour les locaux des bureaux (siège et pays d'intervention). La caution de 11,4K€ au titre des anciens locaux du siège à Bagnolet (locaux de l'association jusqu'en octobre 2019) a été remboursée en 2020.

b. Etat des amortissements

Néant

c. Etat des provisions

Néant

d. Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations Prêts			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	4 050	4 050	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	735 228	735 228	
Charges constatées d'avance	122 805	122 805	
TOTAL GENERAL	862 084	862 084	0
Montant des prêts accordés dans l'exercice Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	0	0		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	263 765	263 765		
Personnel et comptes rattachés	154 084	154 084		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	138 843	138 843		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	2 833	2 833		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	5 933	5 933		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 375	1 375		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 281 822	4 281 822		
TOTAL GENERAL	4 848 654	4 848 654		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Compléments sur l'état des créances et dettes :

Produits et avoirs à recevoir

Les produits à recevoir sont composés comme suit au 31/12/2020 :

Bailleur	Projet	K€
Fonds Mondial	AT CV	91
ALIMA	AIRE	73
EF-Initiative 5%	AT PEC	44
ANRS	MAKASI	28
CHMP	CORAQ	28
EF-Initiative 5%	AT CARTO TUNISIE	27
Fonds Mondial	AT BASELINE	17
UNIV. DE BORDEAUX	TB SPEED	14
ANRS	AIRPOP	10

Divers 7

TOTAL PAR 339

Charges à payer et avoirs à établir

En euros

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 765
Dettes fiscales et sociales	114 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	377 903

SOLHIS

Charges et produits constatés d'avance

En euros	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation Charges / Produits financiers Charges / Produits exceptionnels	122 805	4 281 822
TOTAL	122 805	4 281 822

Les charges constatées d'avance concernent exclusivement des charges de fonctionnement : loyers des bureaux, assurances, etc.

Les produits constatés d'avance sont composés comme suit au 31/12/2020 :

Bailleur	Projet	K€
AFD	CAP	1 328
AFD	ISANCO	997
UNITAID	ATLAS	882
EF-Initiative 5%	LABO2S	529
AFD	RUCHE	297
AFD	JADES II	83
AFD	SAFIR	80
ACTION CONTRE LA FAIM	PROSSAN	69
FONDATION BLANC MESNIL	JADES II	10
ANRS	HPV	7

TOTAL PCA 4 282

e. Tableau de suivi des fonds associatifs

(K€)

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentation s B		Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droits de reprise				
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droits de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves règlementées				
Autres réserves	799	92		891
Report a nouveau				
Résultat de l'exercice	92	151	92	151
Fonds associatifs avec droits de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Tota	891	243	92	1 042

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

a. Ventilation des subventions acquises par bailleur

Les produits des subventions comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et ventilés par bailleur se décomposent comme suit :

Bailleur	Projet	K€
UNITAID	ATLAS	4 187
AFD	CAP	985
ALIMA	AIRE	470
UNIV. DE BORDEAUX	TB SPEED	206
UNITAID	OPP ERA	205
ACTION CONTRE LA FAIM	PROSSAN	157
AFD	RUCHE	133
AFD	JADES II	132
EF-Initiative 5%	LABO2S	119
Mairie de paris	JADES II	100
HCNLS - Fonds Mondial	FM MALI	92
AFD	SAFIR	92
AFD	PACTES	60
Mairie de paris	RUCHE	55
FONDATION CARITAS	RUCHE	48
ANRS	MAKASI	48
Mairie de paris	JADES	22
FONDATION BLANC MESNIL	JADES II	19
OMS	VERDAS	12
NACP	EMPOWER II	7
Mairie de paris	ACACIAS	5
AFD	ISANCO	3

FONDS DE DOTATION SOLTHIS

112

TOTAL SUBVENTIONS

7 269

b. Détail des autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués du chiffre d'affaire des assistances techniques réalisées (prestations de services – détails ci-dessous) ainsi que des dons collectés (48K€ en 2020)

Bailleur	Projet	K€
Fonds Mondial	AT CV	190
EF-Initiative 5%	AT VIH MADAGASCAR	101
EF-Initiative 5%	AT TB MADAGASCAR	62
EF-Initiative 5%	AT CV TOGO	50
EF-Initiative 5%	AT CARTO TUNISIE	40
Fonds Mondial	AT HIVST CAMEROUN	37
EF-Initiative 5%	AT PEC	33
Fonds Mondial	AT BASELINE	17
СНМР	CORAQ	7

TOTAL ASSISTANCES TECHNIQUES

536

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

a. Engagements financiers

Néant

b. Rémunérations des dirigeants

Les membres du conseil d'administration exercent bénévolement leurs fonctions.

c. Évaluation des indemnités de fin de carrière non comptabilisées

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement.

Aucun contrat de travail ou autre ne prévoit d'indemnités de fin de carrière. Les dirigeants non titulaires d'un contrat de travail ont été exclus du calcul de l'engagement car ils ne sont pas bénéficiaires de ces indemnités.

Une évaluation de l'engagement a été effectuée selon la méthode « rétrospective des unités de crédit projetées » désignée par la norme IAS 19 en retenant notamment les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation: 0,34% (Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA Indexco.com)
- Revalorisation des salaires :
 - o CADRE: Profil 1%
- Charges sociales patronales :
 - o CADRE: 40%
- Contribution employeur
 - o CADRE: 40%
- Droits conventionnels Tables retenues :
 - o DEPART VOLONTAIRE :
 - CADRE : Animation
 - o MISE A LA RETRAITE :
 - CADRE : Animation
- Turnover:
 - o CADRE : Turn-over faible
- Tables de mortalité retenues : INSEE 2017
- Ventilation des départs à la retraite Taux retenus :
 - o Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
 - o Mise à la retraite par l'employeur : 0 %
- Âge de départ en retraite ; 60 67 ans

Selon ces hypothèses, le montant de l'engagement au 31 décembre 2020 ressort à 147 718 euros.

d. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2020 s'élèvent à 16 400€ HT.

e. ETP

ETPT	31/12/2020	31/12/2019
Personnel Siège et Expatriés	46	47
Personnel local	74	61
Total	120	108

La répartition par localisation en 2020 est la suivante :

	31/12/2020
Personnel local Mali	12
Personnel local Niger	17
Personnel local Guinée	7
Personnel local Sierra Léone	15
Personnel local Sénégal	14
Personnel local Côte d'Ivoire	9
Personnel international	25
Siege	21
Total	120

f. Situation fiscale

Ayant développé des activités lucratives (assistances techniques), la comptabilité de l'association est sectorisée en deux secteurs :

- Le secteur des activités sans but lucratif, non soumis aux impôts commerciaux et soumis à la taxe sur les salaires ;
- Le secteur des activités dites « lucratives » au sens de l'administration fiscale, soumis aux régimes des impôts commerciaux pour le volume d'activité annuel dépassant une franchise définie annuellement dans le projet de loi de finance

Détail du résultat fiscal 2020:

Calcul du résultat secteur lucratif	K€
TOTAL PRODUITS	536
TOTAL CHARGES DIRECTES	400
MARGE SUR CHARGES DIRECTES	136
FGX	117
RESULTAT	19
IS 15%	3
RESULTAT NET	16

g. Valorisation des contributions volontaires

En 2020, l'association a bénéficié:

- De l'appui de son groupe scientifique, composé de bénévoles ;
- D'heures pro bono de l'Alliance des Avocats

Du fait du caractère ponctuel et ad hoc de ces interventions, celles-ci ne peuvent pas être valorisées de manière fiable.

h. Valorisation des opérations liées aux projets fonctionnant en « zero cash policy »

SOLHIS

En 2020, les flux liés au projet fonctionnant en zero cash policy (contrat avec le FM − SR HCNLS sur le projet « Volet Gouvernemental FM / VIH-SIDA » au Mali) représentent 189K€.

i. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice correspond aux ajustements effectués de tiers débiteurs / créditeurs sur les exercices antérieurs.